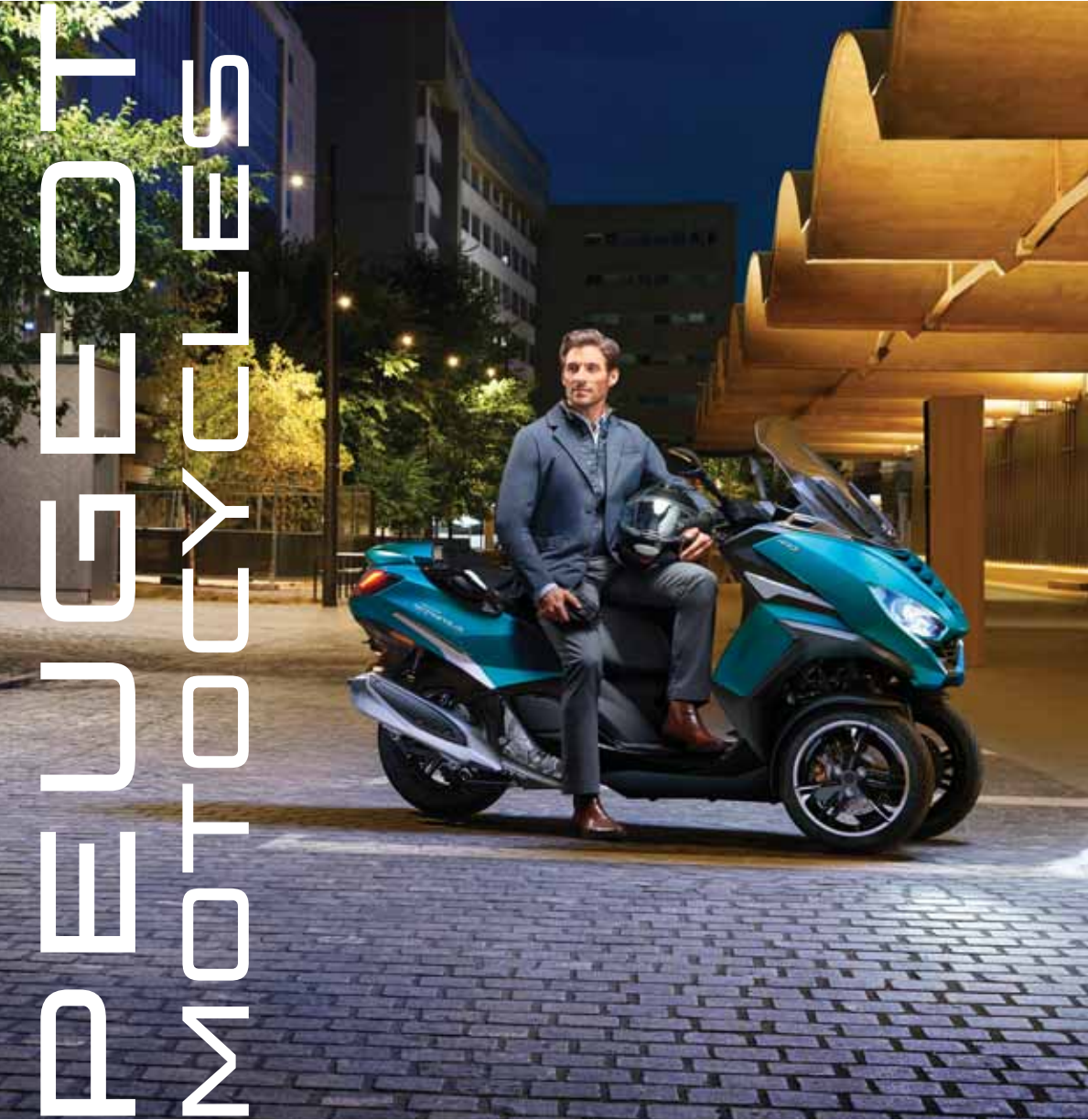




PEUGEOT
MOTORCYCLES

PEUGEOT METROPOLIS

Livret de bienvenue
& d'entretien

Welcome
& maintenance booklet



Bienvenue

FR

Welcome

GB

Herzlich willkommen

DE

Benvenuto

IT

Bienvenidos

ES

Welkom

NL

Καλώς ήρθατε

GR

Välkommen

SE

Bem-vindo

PT

Tervetuloa

FI

Velkommen

DK

SOMMAIRE

Informations	2
Votre véhicule est garanti 24 mois	3
Important.....	6
- Produits à utiliser	
- Conseils de maintenance	
- Nettoyage du véhicule	
- Environnement / Recyclable	
- Immobilisation prolongée et remisage	
Démarrage et conduite	8
- La clé smart key	
- Clé de démarrage	
- Bouton rotatif	
- Démarrage du moteur	
- Arrêt du moteur	
- Conduite	
- Système de freinage ABS	
- Utilisation des freins	
- Arrêt du véhicule et stationnement	
Commandes.....	10
Instruments.....	11
- Témoins	
Équipements.....	12
- Jumeler un téléphone Bluetooth ® *	
- Remise à zéro du compteur journalier	
- Coffres	
- Pare-brise réglable	
- Vide poche / Prise accessoires (USB)	
Conseils	13
- Approvisionnement en carburant	
- Contrôle du niveau de l'huile moteur	
- Absence de reconnaissance de la clé SMART KEY	
Tableau des entretiens périodiques	15

Nom : - - - - -

Prénom : - - - - -

Adresse : - - - - -

Code postal : - - - - -

Ville : - - - - -

Téléphone : - - - - -

Modèle : - - - - -

Couleur : - - - - -

N° moteur : - - - - -

Coller ici l'étiquette avec le code de dépannage smart key.



XXXXX

CONTRÔLE AVANT LIVRAISON

N° VIN : VGA

Le concessionnaire doit effectuer le contrôle avant livraison et fournir la feuille de préparation du véhicule livré.

Contrôle à la livraison

Visa Client

J'ai contrôlé l'aspect du véhicule et signé la feuille de préparation avant livraison de mon véhicule, je n'ai constaté aucune anomalie. Il m'a été précisé qu'il était important de prendre connaissance de la notice d'utilisation et du carnet d'entretien.

Date :

Signature client :

Visa Concessionnaire

Je confirme que le véhicule identifié ci-dessus a fait l'objet d'un montage et d'un contrôle avant livraison comme spécifié par PEUGEOT MOTOCYCLES. J'ai remis au client la notice d'utilisation et le carnet d'entretien. J'ai expliqué le fonctionnement des commandes de la machine et précisé qu'il était important de consulter la notice d'utilisation et les conditions d'application de la garantie PEUGEOT MOTOCYCLES.

Date :

Signature concessionnaire :

INFORMATIONS

FR

Vous venez d'acquérir un véhicule Peugeot.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez par votre choix.

Votre véhicule est construit pour durer, mais ses qualités de robustesse ne le dispense pas d'un minimum d'entretien.

Votre distributeur agréé qui en connaît toutes les particularités, disposant des pièces détachées d'origine et de l'outillage spécifique saura vous conseiller et entretenir votre véhicule dans les meilleures conditions, selon le plan d'entretien prévu, afin de vous apporter toujours le même plaisir de conduite, dans une sécurité maximum

Ce carnet d'entretien doit être considéré comme une partie intégrante du véhicule et doit le rester même en cas de revente.

Il présente également une sélection des fonctions les plus courantes de votre véhicule.

Nous vous recommandons toutefois de prendre connaissance de l'intégralité de la notice d'utilisation disponible en version numérique à l'adresse suivante :

<https://www.peugeot-motocycles.fr/documentation>

Scanner ce QR code pour un accès direct :



Vous y retrouverez en particulier les consignes de sécurité, les avertissements, les notes importantes et remarques.

Les symboles suivant indiquent :



Il est recommandé de lire la notice d'utilisation intégrale.



Opération comportant un risque pour les personnes.



Opération comportant un risque pour le véhicule.



Donne une information clé du fonctionnement du véhicule.



Un astérisque indique un équipement selon version.



Le produit pollue.

Ne pas jeter dans l'environnement.

VOTRE VÉHICULE EST GARANTI 24 MOIS

Pièces et main d'oeuvre, kilométrage illimité

FR

Le constructeur de votre véhicule, PEUGEOT MOTOCYCLES, dont le siège social est situé, rue du 17 novembre - 25350 Mandeure (France), ci-après PEUGEOT MOTOCYCLES vous offre une garantie commerciale sur votre véhicule neuf, thermique ou électrique, contre tout défaut de construction ou de matière.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

PEUGEOT MOTOCYCLES garantit votre véhicule pendant une durée de 24 mois à partir de la première immatriculation, sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contrares portées à votre connaissance, et à l'exception :

- De la batterie de traction du véhicule électrique 2.0 E-Powered by GenZe & e-Ludix pour laquelle la présente garantie sera de 24 mois ou 20 000 km, quel que soit le premier des deux termes atteint, sous réserve que les charges d'entretien aient été régulièrement effectuées en conformité avec les prescriptions du carnet d'entretien PEUGEOT MOTOCYCLES ;
- De la batterie de traction du véhicule électrique 2.0 E-Powered by GenZe & e-Ludix ayant une diminution inférieure ou égale à 25% de sa capacité nominale annoncée, mesurée par un technicien du réseau PEUGEOT MOTOCYCLES au cours de la période de garantie. En effet, du fait de la chimie inhérente à la batterie, une diminution de la capacité de la batterie (et donc l'autonomie du véhicule) pourra être constaté, au fil du temps, de l'utilisation du véhicule et des conditions de stockage ;
- De la batterie du véhicule thermique pour laquelle la présente garantie est de six mois sous réserve d'un kilométrage minimum effectué de 200 km par mois.

2. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE COMMERCIALE

Afin de bénéficier de la prise en charge des travaux à effectuer sur votre véhicule au titre de la présente garantie commerciale, vous devrez confier ces travaux exclusivement à un atelier du réseau agréé de PEUGEOT MOTOCYCLES.

En cas de revente de votre véhicule, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la garantie jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de la garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, vous vous engagez à transmettre à votre acquéreur les conditions d'application de la garantie.

3. CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE COMMERCIALE

A l'exception des restrictions mentionnées ci-après, la présente garantie commerciale couvre la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par PEUGEOT MOTOCYCLES ou son représentant, ainsi que les frais de main d'oeuvre qui en découlent.

Il est à noter que :

- La remise en état ou l'échange de pièce dans le cadre de la présente garantie commerciale ne prolonge pas la durée de cette dernière. La garantie couvrant les pièces échangées expire à la date d'échéance de la garantie de votre véhicule ; Cependant, en cas d'immobilisation de votre véhicule pendant une période égale ou supérieure à 7 jours consécutifs au titre de la présente garantie commerciale du fait de PEUGEOT MOTOCYCLES, ladite garantie sera prolongée d'autant ;
- Les pièces défectueuses remplacées au titre de la garantie seront conservées et deviendront la propriété de PEUGEOT MOTOCYCLES.

La garantie s'applique à condition que :

- Le premier entretien dit "de rodage" à 1 mois ou 500 km ait été effectué en conformité avec les prescriptions du carnet d'entretien de PEUGEOT MOTOCYCLES et que l'entretien du véhicule ait été régulièrement effectué en conformité avec les prescriptions du carnet d'entretien de PEUGEOT MOTOCYCLES et que vous êtes en mesure d'en apporter la preuve (fiche de suivi d'entretien, factures...) ;
- Les avaries ne soient pas dues au remplacement de pièces d'origine par d'autres organismes non agréés par PEUGEOT MOTOCYCLES (telle que, sans que cela soit exhaustif, pot d'échappement, cylindre, piston, bougie, et silencieux d'admission du véhicule thermique, fusibles, modules de batterie de traction et chargeur de la batterie de traction du véhicule électrique, etc...), ni à des réparations, transformations ou modifications qui auraient été réalisées sur le véhicule par des entreprises non agréées par PEUGEOT MOTOCYCLES ;
- Les avaries ne soient pas dues à des pièces ou équipements additionnels non agréés par PEUGEOT MOTOCYCLES (telle que, sans que cela soit exhaustif, chargeur additionnel du véhicule électrique, alarmes, radio, projecteurs, porte-bagages du véhicule thermique ou électrique, etc...) ;
- Les avaries ne soient pas dues à une négligence, à une mauvaise utilisation, au non-respect des prescriptions figurant sur le carnet d'entretien de PEUGEOT MOTOCYCLES ou sur le manuel d'utilisateur, à une surcharge même passagère ou à l'inexpérience du conducteur ;

VOTRE VÉHICULE EST GARANTI 24 MOIS

Pièces et main d'oeuvre, kilométrage illimité

La garantie ne couvre pas :

- Les opérations d'entretien (telles que, sans que cela soit exhaustif : vidange, graissage, réglage, nettoyage, tension...) et de révision nécessaire au bon fonctionnement de votre véhicule telles que mentionnées dans le carnet d'entretien de PEUGEOT MOTOCYCLES ;
- Les réparations consécutives à l'utilisation de carburants, de lubrifiants ou de graisses autres que ceux préconisés par PEUGEOT MOTOCYCLES ;
- Les réparations résultant d'une utilisation anormale, d'un accident, vol, incendie ou tout autres phénomènes naturels (telles que, sans que cela soit exhaustif : chute de grêle, inondations...) ;
- Les défauts d'aspect présent en surface du châssis du véhicule électrique 2.0 E-Powered by GenZe, ces défauts d'aspects étant inhérent au procédé de moulage en aluminium utilisé ;
- La corrosion ou l'oxydation de surface sur le châssis, la visserie, et plus généralement sur toutes les autres pièces métalliques traitées ou non du véhicule thermique ou électrique (en revanche, la corrosion perforante est couverte pendant une durée de 24 mois) ;
- Le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique et de leurs pièces de fixation non réutilisables (telles que, sans que cela soit exhaustif : écrou auto freinés, etc.), si ce remplacement n'est pas la conséquence d'un défaut de fabrication. Il s'agit des pièces suivantes sans que cela soit exhaustif :

- Poulie motrice et réceptrice et courroie du véhicule thermique ou électrique, embrayage, galets, flasque mobile, guides, chaîne, pignon, couronne arrière du véhicule thermique ;
- Ampoule, fusible, pneumatique, garnitures et plaquettes de frein, disque de frein, câbles et commandes par câbles du véhicule thermique ou électrique, bougie et anti-parasite du véhicule thermique ;
- Amortisseurs (hydraulique, à gaz, à ressort simple, à élastomère) du véhicule thermique ou électrique, filtre à air, silencieux d'admission complet, filtre à carburant, filtre à huile, cylindre, piston et segments de piston sur un moteur 2 temps du véhicule thermique ;
- Échappement du moteur thermique (sauf éléments internes dessoudés) ;
- Les liquides et produits (graisse, liquide hydraulique, liquide de frein, huile de boîte du véhicule thermique ou électrique, huile moteur et liquide de refroidissement du véhicule thermique...) ;
- Les bruits et vibrations qui n'ont aucune influence sur la fiabilité, la sécurité et le comportement routier du véhicule ;
- Tout autre frais non spécifiquement prévu par la présente garantie ni par la garantie légale de conformité ni par la garantie légale des vices cachés, tels que, sans que cela soit exhaustif : les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du véhicule, la perte de jouissance ou d'exploitation du véhicule, etc.

4. CHAMP D'APPLICATION TERRITORIALE

La garantie est applicable dans les pays ou territoires où le véhicule est commercialisé par le réseau agréé de PEUGEOT MOTOCYCLES, (notamment France, Allemagne, Italie, Espagne) dont la liste est consultable sur le site internet du constructeur :

<http://www.peugeot-motocycles.com>

Le véhicule est destiné exclusivement à une commercialisation et à une utilisation dans les pays ou territoires susmentionnés à l'exclusion de tout autres pays ou territoires pour lesquelles les normes applicables sont ou pourraient être amenées à être différentes de celles des pays ou territoires susmentionnés, tels que, sans que cela soit exhaustif les Etats-Unis d'Amérique, etc.

L'utilisation du véhicule dans ces pays ou territoires exclus est faite sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et exclut l'application de la présente garantie ainsi que toute autre responsabilité du constructeur du véhicule à quelque titre que ce soit.

Dans chaque pays, et en particulier dans les pays de l'Union Européenne, le consommateur a des droits au titre de la législation nationale en vigueur. Ces droits ne sont pas affectés par la présente garantie telle que définie ci-dessus.

VOTRE VÉHICULE EST GARANTI 24 MOIS

Pièces et main d'oeuvre, kilométrage illimité

5. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ ET GARANTIE LÉGALE DES VICES CACHÉES

La garantie contractuelle telle que définie ci-dessus ne se substitue ni à la garantie légale des vices cachés résultant de l'application des articles 1641 à 1649 du code civil, ni à la garantie légale de conformité résultant de l'application des articles L 217-4 à L 217-14 du code de la consommation et bénéficiant aux acquéreurs agissant en leur qualité de consommateurs.

A ce titre et conformément à la législation, sont rappelées les dispositions légales suivantes :

Article 1641 du code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1642 du Code Civil : Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

Article 1644 du Code Civil : Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Art. 1648 alinéa 1 du code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article L217-4 du code de la consommation : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du code de la consommation : Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-7 du code de la consommation : Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L217-8 du code de la consommation : L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L217-9 du code de la consommation : En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L217-10 du code de la consommation : Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte : 1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ; 2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

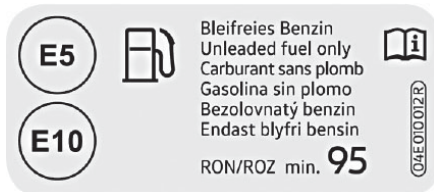
Article L217-11 du code de la consommation : L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur.

Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

Article L217-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

PRODUITS À UTILISER

Carburant



Huile moteur

SAE 5W40 Synthétique API SL/SJ

Huile boîte relais

SAE 80W90 API GL4

Graisse

Graisse haute température
Graisse multi-usages

Liquide de frein

Liquide de frein DOT 5.1

Liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement : Peugeot type C

CONSEILS DE MAINTENANCE

Respecter scrupuleusement le plan d'entretien de votre véhicule afin de conserver les droits à la garantie contractuelle.

Un tableau des contrôles du plan d'entretien est inséré au carnet d'entretien, le distributeur agréé doit y apposer son cachet, la date de l'intervention et le kilométrage du véhicule.

Afin de conserver la sécurité et la fiabilité maximale de votre véhicule, il est recommandé d'effectuer l'entretien et les réparations par un distributeur agréé qui possède la formation technique, l'outillage spécifié et les pièces détachées.

Suite à un accident, il est recommandé de faire vérifier et remettre en état le véhicule par un distributeur agréé.

NETTOYAGE DU VÉHICULE



La carrosserie est constituée d'éléments en matière plastique qui peuvent être peintes ou d'aspect brillant. Ne pas utiliser de solvants ou produits nettoyant trop corrosifs.



Ne pas utiliser de nettoyeur haute pression qui provoquerait des infiltrations d'eau dans les pièces suivantes : joints, roulements et articulations, composants électriques tels que les connecteurs, contacteurs et éclairages.

Nettoyer la carrosserie à l'eau savonneuse et rincer abondamment à l'eau claire.

Le séchage peut être réalisé à l'aide d'une peau de chamois.

Après lavage du véhicule, effectuer plusieurs freinages à faible vitesse pour assécher les freins.



Le lavage du véhicule doit être effectué dans un lieu équipé pour la récupération des eaux usées.

Certains produits à base de silicone peuvent altérer la qualité de la peinture.

En cas de besoin ou de doute, un distributeur agréé saura vous conseiller sur l'usage de produits d'entretien ou la remise en état de la carrosserie en cas de rayure ou d'éraflure.



ENVIRONNEMENT / RECYCLABLE

Les pièces usées et remplacées lors d'un entretien courant (pièces mécaniques, batterie...) doivent être déposées auprès des organismes spécialisés.

Le véhicule en fin de vie doit être remis à un centre agréé afin d'assurer son recyclage.

Dans tous les cas, respecter les lois locales.



Les batteries contiennent des substances nocives. Elles doivent être éliminées selon les prescriptions légales et ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

IMMOBILISATION PROLONGÉE ET REMISAGE

Si le véhicule doit rester immobilisé de un à plusieurs mois, il est conseillé de réaliser les opérations suivantes :

Batterie



En cas d'immobilisation prolongée, la décharge naturelle de la batterie, ou générée par l'électronique du véhicule ou certains accessoires, requiert une charge régulière de celle-ci.

- Charger préalablement la batterie à 100% (Le courant de charge maximum d'une batterie est égal à 1/10ème de sa capacité).
- Utiliser un chargeur de maintenance ou effectuer une charge mensuelle.
- Avant la remise en service, la batterie doit être chargée à 100%.



En dehors de ces recommandations, la batterie peut entrer dans une décharge profonde, dans ce cas, la garantie constructeur ne pourra s'appliquer.

Véhicule

- Vidanger le réservoir à carburant pour éviter la formation de dépôts de carburant.
- Vaporiser un lubrifiant sur les parties métalliques du véhicule pour éviter l'oxydation.
- Entreposer le véhicule dans un local à l'abri de l'humidité.

Remise en service

Après une immobilisation prolongée, il est recommandé de faire procéder à une vérification générale du véhicule par un distributeur agréé.

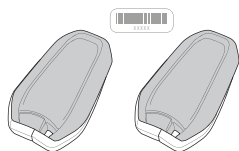
DÉMARRAGE ET CONDUITE

La clé smart key



La clé smart key est une clé électronique qui, reconnue par le système dans un rayon d'environ 1.5 mètres permet :

- Le démarrage du moteur.
- Le déverrouillage des coffres.

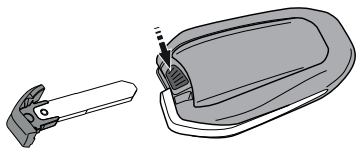


Dans certaines conditions, la clé smart key peut ne pas fonctionner si le véhicule est situé dans une zone à forts rayonnements électromagnétiques.

Clé de dépannage



Une clé de dépannage est intégrée à la clé smart key.

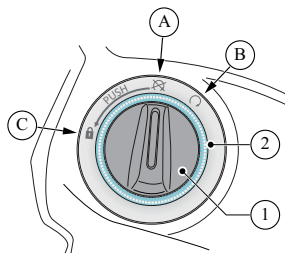


L'utilisation de la clé de secours est exceptionnelle, elle permet de déverrouiller le coffre arrière en cas de panne de la batterie du véhicule.

Bouton rotatif



La clé smart key est reconnue par le système dans un rayon d'environ 1.5 mètres.



1. Bouton rotatif.
2. Pourtour lumineux (Bleu).

A. Position arrêt.
B. Position marche/
Démarrage.
C. Direction
verrouillée.

Démarrage du moteur

Pour plus de sécurité, placer le véhicule sur sa béquille centrale avant de mettre le moteur en marche.

- Le pilote doit porter sur lui la clé smart key.
- Appuyer une seconde sur le bouton rotatif pour réveiller le système, le pourtour lumineux s'allume pour indiquer la présence de la clé smart key.
- Tourner le bouton rotatif sur "ON". Le pourtour lumineux s'allume fixe.
- Attendre la fin de l'auto-test du tableau de bord.
- S'assurer que la poignée de gaz est en position fermée.
- Actionner un des leviers de frein tout en appuyant sur le bouton de démarrage (🔌).
- Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur se met en marche.

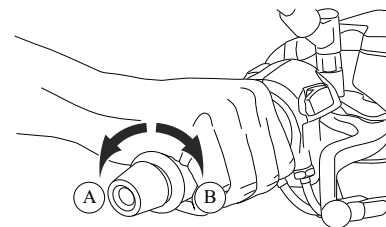
Arrêt du moteur

- Tourner le bouton rotatif sur "OFF".

Conduite

Le véhicule placé sur sa béquille avec le moteur en marche.

- Saisir le guidon avec la main gauche et la poignée de maintien de la main droite et pousser le véhicule vers l'avant pour replier la béquille centrale.
- Prendre place sur le véhicule.
- Desserrer éventuellement le frein de parking électrique.
- Tourner progressivement la poignée de gaz de la main droite pour démarrer.



Pour augmenter la vitesse, tourner la poignée de gaz dans le sens (A). Pour réduire la vitesse tourner la poignée de gaz dans le sens (B).

Système de freinage ABS

Ce véhicule est équipé d'un système de freinage ABS couplé à un système de freinage intégral.

- Le levier droit agit sur les roues avant.
- Le levier gauche agit sur la roue arrière.

Utilisation des freins

- Laisser revenir rapidement la poignée de gaz.
- Actionner le système de frein en augmentant progressivement la pression.

Arrêt du véhicule et stationnement



Arrêter le véhicule et couper le moteur en tournant le bouton rotatif sur "OFF".

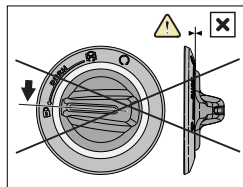
Le stationnement du véhicule se fait de préférence sur un sol plat.

- Sur la béquille centrale ou sur ses roues avec le système anti-tilting activé.

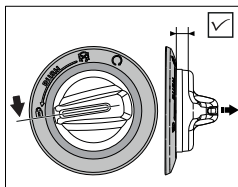


Lors du verrouillage de la direction, le bouton rotatif doit revenir en position relâchée (illustration de droite), sans quoi vous vous exposez à une potentielle panne de batterie.

Veillez à bien tourner le bouton en butée à gauche pour éviter tout blocage en position appuyée et garantir son retour en position relâchée



Direction bloquée et bouton appuyé

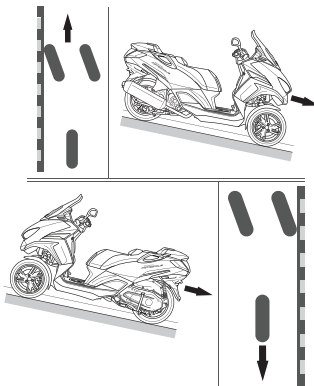


Direction verrouillée avec bouton en position relâché



A chaque stationnement du véhicule, actionner toujours le frein de parking électrique et verrouiller la direction.

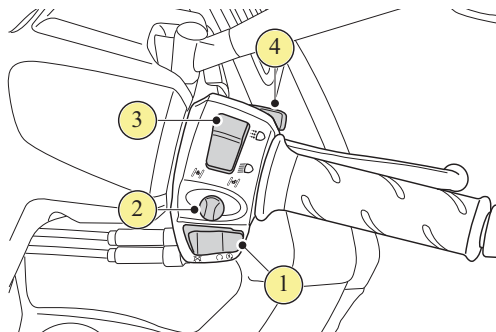
Si le véhicule est stationné dans une pente à forte déclivité, il est conseillé d'actionner le frein de parking électrique, de verrouiller la direction et de bloquer les roues contre un trottoir suivant le schéma ci-dessous.



Le frein de parking et l'anti-tilting peuvent ne pas garantir le maintien du véhicule dans toutes les situations : Charge sur le véhicule, forte pente, durée d'immobilisation prolongée...

Privilégier un stationnement du véhicule sur la béquille centrale.

Commandes droites



1. **Bouton d'arrêt d'urgence/Bouton de démarrage.**
2. **Calculateur du système Anti-tilting.**

 Basculer le commutateur sur cette position pour bloquer le train avant, le témoin s'allume avec l'émission d'un bip long.

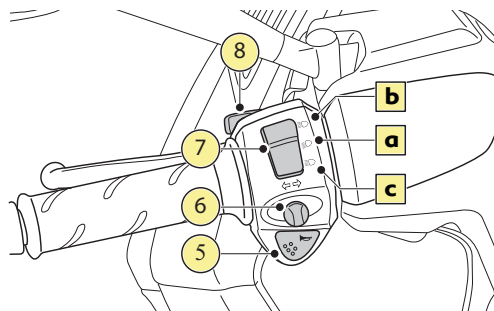
 Basculer le commutateur sur cette position pour débloquer le train avant, le témoin s'éteint avec l'émission de 2 bips.

3. **Commutateur d'éclairage / Feu diurne (DRL).**
4. **Bouton de sélection "SELECT".**

Cette commande permet :

- d'accéder au menu de connectivité * (Appui de 2 secondes).
- de naviguer dans les menus (Appui de 1 seconde).
- de valider un choix (Appui de 2 secondes).

Commandes gauches



5. **Bouton avertisseur.**
6. **Bouton de clignotants.**
7. **Commutateur feu de croisement / Feu de route / Appel de phare.**
8. **Bouton de sélection "EXIT"**

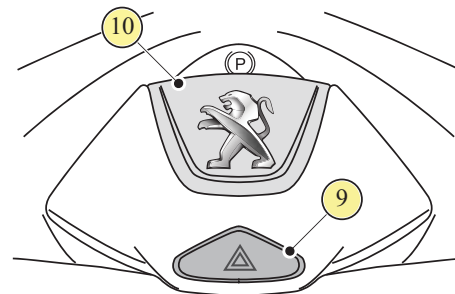
Cette commande permet :

- d'accéder au menu de personnalisation du tableau de bord (Appui de 2 secondes).
- de naviguer dans les menus (Appui de 1 seconde).
- de sortir d'un menu (Appui de 2 secondes).

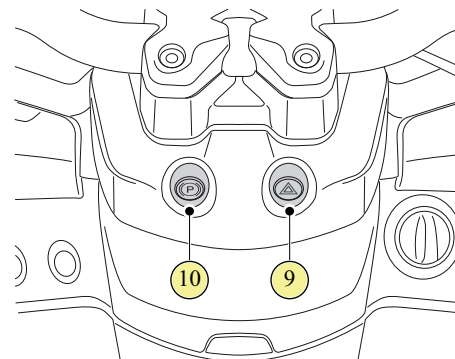
Commandes centrales



Version standard

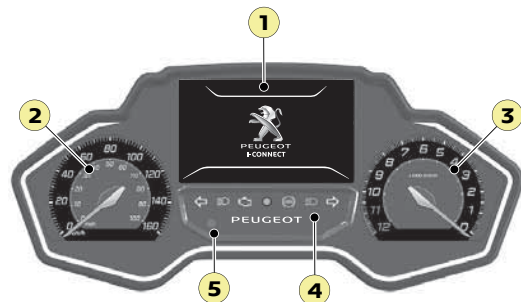


Version GT



9. **Bouton de feux de détresse.**
10. **Bouton de frein de parking électrique.**

INSTRUMENTS

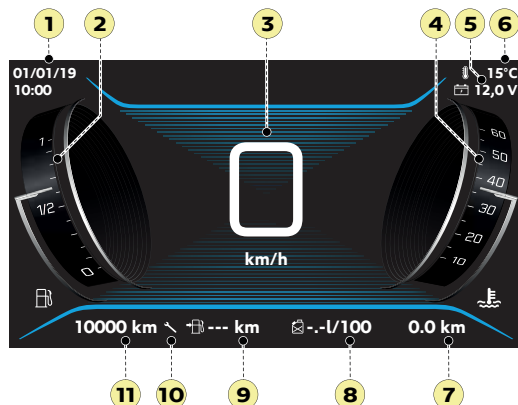


1. Afficheur numérique (I-CONNECT).
2. Indicateur de vitesse analogique.
3. Compte-tours.
4. Zone d'affichage des témoins d'alerte / Témoins de fonctionnement.
5. Capteur de luminosité.



Se référer à la notice d'utilisation en ligne pour plus d'informations.

Afficheur numérique



1. Date / Horloge.
2. Jauge à carburant.
3. Indicateur de vitesse numérique (km/h ou mph).
4. Jauge de température moteur.
5. Tension batterie.
6. Indicateur de température extérieure (°C ou °F).
7. Compteur journalier.
8. Indicateur de consommation moyenne.
9. Indicateur d'autonomie.
10. Indicateur de maintenance.
11. Totalisateur kilométrique.



Se référer à la notice d'utilisation en ligne pour plus d'informations.

TÉMOINS

Les témoins informent le conducteur de la mise en marche d'un système ou de l'apparition d'un défaut.



Se référer à la notice d'utilisation en ligne pour plus d'informations.



Témoin de défaillance du système d'antipollution / Auto-diagnostic moteur



Fixe / Clignotant.

Le système antipollution est défaillant.



Il est recommandé de faire contrôler le véhicule par un distributeur agréé.

FR

ÉQUIPEMENTS



La notice d'utilisation présente d'autres d'équipements.

Jumeler un téléphone Bluetooth ® *



Activer les données internet mobile de votre smartphone (ou wifi).

1. Télécharger l'application PEUGEOT MOTOCYCLES sur le store correspondant au smartphone.
2. Créer un compte.
3. A partir du menu «connectivité», activer la fonction Bluetooth du véhicule.
4. Activer la fonction Bluetooth de votre smartphone.
5. Ouvrir l'application PEUGEOT MOTOCYCLES de votre téléphone.
6. Depuis l'onglet "Réglages", appuyer sur "Scooters" et ensuite sur "Ajouter un nouveau scooter".
7. A l'aide du clavier de votre téléphone, saisir à l'identique le code PIN affiché à l'écran et valider.



En cas d'échec de connexion (impossibilité de saisir le code d'appairage...) :

- Fermer complètement l'application Peugeot Motocycles (aucun fonctionnement en arrière-plan).
- Vérifier l'absence de tout autre smartphone connecté à proximité : désactiver alors sa connexion Bluetooth.
- Activer le Bluetooth et relancer l'application Peugeot Motocycles sur le smartphone à appairer.



Se référer à la notice d'utilisation en ligne pour plus d'informations.

Remise à zéro du compteur journalier



- Mettre à zéro le compteur journalier en appuyant simultanément sur les commandes "SELECT" et "EXIT" pendant 3 secondes (Ou par le menu "Personnalisation - Configuration").

Coffres



En présence de la clé smart key, appuyer sur un bouton de commande pour déverrouiller le coffre correspondant.

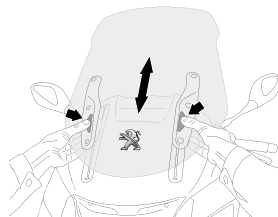
- B. Commande de déverrouillage de coffre avant.
C. Commande de déverrouillage de coffre arrière.



Il est recommandé de ne pas laisser d'objets dans les coffres, quelle qu'en soit la valeur (casque, porte-documents, etc...), la responsabilité du constructeur ne pourra pas être engagée en cas de vol ou d'effraction.

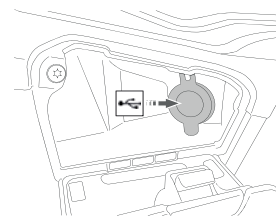
Pare-brise réglable

Ce véhicule est équipé d'un pare-brise réglable en hauteur.



- Tout en appuyant simultanément sur les boutons, manoeuvrer le pare-brise vers le haut ou le bas selon la position souhaitée.
- Relâcher les boutons et manoeuvrer légèrement le pare-brise pour le verrouiller dans les crans.

Vide poche / Prise accessoires (USB)



Implantée dans le vide poche, une prise USB, alimentée à la mise du contact vous permet de brancher un équipement nomade (Lecteur MP3, téléphone, GPS, ...).

Coffre arrière

Ouverture du volet de coffre

- En présence de la clé smart key, appuyer sur le bouton de commande pour déverrouiller le coffre arrière.
- Soulever le volet de coffre et l'amener en butée haute, celui-ci reste en position*.

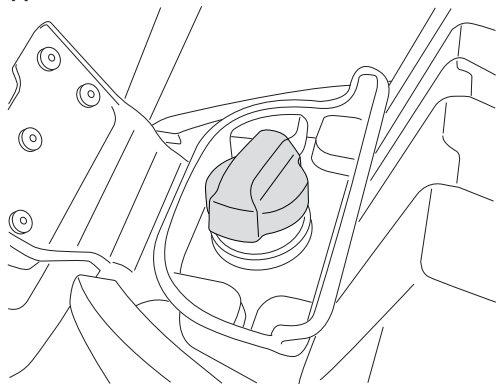
Fermeture du volet de coffre

- Abaisser le volet de coffre à la moitié de la course et le laisser descendre de son propre poids pour le verrouiller.



Risque de blessure : Ne pas mettre de mains à la fermeture entre le volet et le coffre.

Approvisionnement en carburant



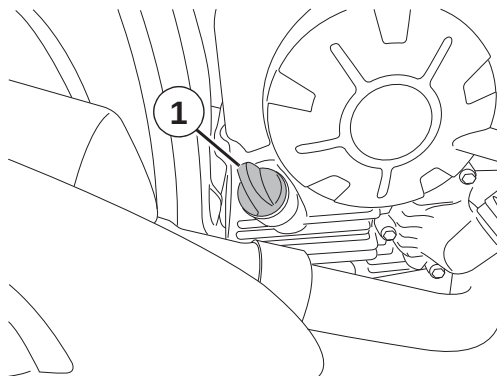
- Ouvrir le coffre avant.
- Retirer le bouchon de réservoir.
- Effectuer le remplissage du réservoir en veillant à bien introduire l'embout du pistolet dans l'orifice de remplissage.

Contrôle du niveau de l'huile moteur



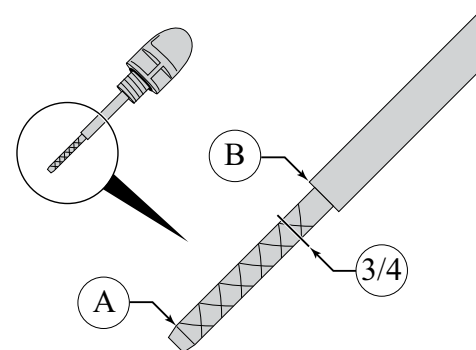
Contrôler le niveau d'huile tous les 1000km / 600Mi ou avant un long trajet.

- Pour une mesure correcte du niveau d'huile, mettre le véhicule sur la béquille centrale sur un sol plat.
- Démarrer le moteur, le laisser tourner quelques minutes et l'arrêter.
- Après avoir coupé le moteur, attendre 5 minutes pour laisser à l'huile moteur le temps de retourner dans le carter d'huile.
- Retirer le bouchon/jauge à huile (1).



- A l'aide d'un chiffon propre, essuyer le bouchon/jauge et le réinsérer **sans le visser** dans l'orifice de remplissage.

- Retirer le bouchon/jauge et vérifier le niveau d'huile.
- Le niveau d'huile doit se situer entre les repères de niveau minimum (A) et maximum (B) sans dépasser celui-ci.



- Si le niveau d'huile est proche du repère minimum ou inférieur à celui-ci, il est recommandé de compléter immédiatement le niveau jusqu'au 3/4 par petite quantité avec une huile préconisée par le constructeur.

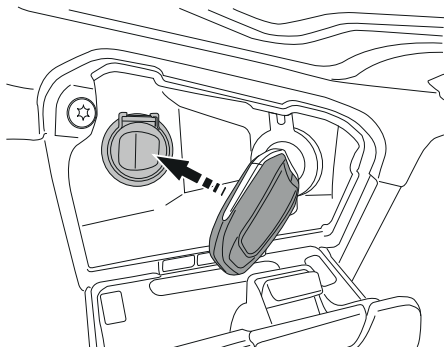


Un niveau d'huile trop haut limite sensiblement les performances du véhicule.



Il est recommandé de lire la notice d'utilisation intégrale.

En cas d'absence de reconnaissance de la clé smart key, il est possible de démarrer le véhicule en appliquant la procédure suivante.



- Ouvrir la boîte à gants.
- Mettre la clé smart key contre l'antenne de secours.
- Appuyer sur le bouton rotatif pendant 2 secondes.
- Tourner le bouton rotatif sur ON.
- Le véhicule peut démarrer.

Causes possibles de non reconnaissance :

- Pile faible ou mal orientée.
- Perturbations radio.
- smart key endommagée.

TABLEAU DES ENTRETIENS PÉRIODIQUES

Ces entretiens doivent être effectués par un représentant agréé PEUGEOT MOTOCYCLES.

Contrôle à effectuer à chaque entretien	
Jeu à la colonne de direction.	V
Jeu des roulements des roues.	C
Jeu à la commande de gaz.	V
Fonctionnement de l'équipement électrique.	V
État des commandes hydrauliques des freins avant et arrière.	V
État commande de frein de parking.	V
Contrôle du réglage et de l'usure des plaquettes de l'étrier de frein de parking.	V
État commande anti-tilting.	V
Niveaux de liquide de frein.	V
Usure des plaquettes de freins / Usure des disques de freins.	C
État des canalisations de carburant / Contrôler l'absence de fuite.	C
État, pression et usure des pneumatiques.	C
Butée d'inclinaison de train avant.	C
Charge de la batterie.	V
Niveau de liquide de refroidissement.	V
Niveau d'huile moteur.	V Tous les 1000 km/600mi
Fonctionnement serrure de secours.	V
Réglage de la hauteur de phare.	V
Serrage de la boulonnerie.	V
Fonctionnement général. Essai sur route.	V
Lecture des codes défauts des calculateurs/Mise à jour.	V

**V : Vérifier, nettoyer, régler. R : Remplacer. G : Vérifier, nettoyer, graisser.
C : Contrôler et échanger si nécessaire. N : Nettoyer.**

TABLEAU DES ENTRETIENS PÉRIODIQUES

Ces entretiens doivent être effectués par un représentant agréé PEUGEOT MOTOCYCLES.

L'entretien annuel est à réaliser uniquement si aucun autre entretien périodique n'a été effectué dans l'année.

Opérations d'entretien	Entretien à 1000 km 600 mi	Entretien tous les 5000 km ^a 3100 mi ^a	Entretien tous les 10000 km 6200 mi	Entretien tous les 20000 km 12400 mi	ENTRETIEN ANNUEL
Bougie.			R	R	
Jeu aux soupapes.	V Tous les 40000 km				
Huile moteur.	R	R	R	R	R
Filtre à huile.	R		R	R	
Filtre à air de transmission.	R Tous les 10000 km (5000 km si entretien renforcé ^a)				
Galets et guides de poulie motrice/Usure des flasques.			C	C	
Courroie de transmission.			R	R	
Cage à aiguilles de poulie réceptrice.			G	G	
Filtre à air.	R Tous les 20000 km (10000 km si entretien renforcé ^a)				
Drain de silencieux d'admission.		N	N	N	N
État suspension avant/Rotule/Roulements.		V	V	V	
État suspension arrière.		V	V	V	
Filtre à carburant.			R	R	
Articulations (Béquille centrale, Leviers de frein...).	G	G	G	G	G
Pile de la clé smart key.	R Tous les 2 ans				
Durit de carburant.	R Tous les 5 ans				
Liquide de frein.	R Tous les 2 ans				
Liquide de refroidissement.	R Tous les 5 ans				
V : Vérifier, nettoyer, régler. R : Remplacer. G : Vérifier, nettoyer, graisser. C : Contrôler et échanger si nécessaire. N : Nettoyer.					

Temps d'entretien en dixième d'heure (0.5 h = 30 mn)

Accueil et Prise en Charge.	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Temps d'entretien Peugeot Metropolis	0.8	0.6	2	3.6	0.6

a. Effectuer ces entretiens si le véhicule est utilisé dans des conditions dites sévères :

Zone humide, poussiéreuse, de forte chaleur, en utilisation majoritairement urbaine, par température fréquemment inférieure à -5°C, petits trajets ou porte-à-porte répétés avec un moteur froid...

_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____
_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____
_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ / _____

FR

GB

DE

IT

ES

NL

GR

SE

PT

FI

DK

_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____
_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____
_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____	_____ km _____ <i>mi</i>  _____ / _____ - / _____

_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	

- FR
- GB
- DE
- IT
- ES
- NL
- GR
- SE
- PT
- FI
- DK

_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	
_____ km _____ mi	

Peugeot Motocycles recommends



**ISO 9001 (Édition 2008) /
N°SQ/1956**

**Peugeot Motocycles SA
Rue du 17 Novembre
F-25350 Mandeure**

Tél. +33(0)3 81 36 80 00

Fax +33(0)3 81 36 80 80

RCS Belfort B 875 550 667

**www.peugeot-motocycles.fr
www.peugeot-motocycles.com**

0 800 007 216

**Service & appel
gratuits**

Dans un souci constant d'amélioration Peugeot Motocycles se réserve le droit de supprimer, modifier ou ajouter toutes références citées.
DQ/APV du 03/2021 (photos non contractuelles).



PEUGEOT

MOTOCYCLES



Guide d'utilisation en ligne
Online user's guide

i-Connect® : application Peugeot Motocycles disponible sur
i-Connect® : Peugeot Motocycles app available on

